

### Prescriptions graphiques

- Arbre remarquable à protéger (art. L.151-19)
- Bâtiments remarquables (art. L.151-19)
- Cônes de visibilité (art. L.151-19)
- Cônes de visibilité - inconstructible (art. L.151-19)
- Petits patrimoines protégés (art. L.151-19)
- Changements de destination vers l'habitation (art. L.151-11)
- Interdiction de changements de destination pour les hébergements hôteliers et touristiques et les établissements de restauration
- Linéaires commerciaux (art. L.151-16)
- Hales et talus protégés (art. L.151-23)
- Mur d'intérêt patrimonial (art. L.151-19)
- Alignement ligne de référence
- Alignements d'arbres à protéger (art. L.151-23)
- Chemennements doux à créer ou à conserver (art. L.151-38)
- Linéaire préservation de l'habitat
- Marges de recul des visés à grande circulation
- Limites de zones humides
- Espaces proches du rivage (art. L.121-13)
- Lignes de référence du gabarit
- Espaces Boisés Classés à protéger (art. L.113-1)
- Espaces Boisés Classés à créer (art. L.113-1)
- Patrimoine paysager (art. L.151-19)
- Bandes paysagères (art. L.151-19)
- Emplacement réservé (art. L.151-41)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L.151-7)
- Périmètres de centralité commerciale (art. L.151-16)
- Zones Non Aedificandi (art. R.151-31)
- Périmètre de gel (article L.151-41)
- Servitude de mobilité sociale (art. L.151-41)
- Zones de protection archéologique
- Zones humides protégées (art. L.121-123)
- Submersion marine : zone de dissipation de l'énergie à l'amont du système de protection
- Submersion marine : aléa fort
- Submersion marine : aléa moyen
- Submersion marine : aléa futur

### Zonage

- Zones Naturelles
- Zones Agricoles
- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité
- Zones Urbaines et A Urbaniser
- Zones d'Activités
- Zone à Urbaniser à long terme

### Éléments de description des différentes zones

UA : Zone urbaine centrale  
 UA<sub>p</sub> : Zone urbaine centrale à valeur patrimoniale  
 UB : Zone urbaine de faubourgs  
 UB<sub>1</sub> UB<sub>2</sub> UB<sub>3</sub> : Zones urbaines de Dinan  
 UB<sub>4</sub> : Zone urbaine de Dinan liée à la présence de collectifs  
 UCa, UCb : Zone urbaine pavillonnaire  
 UCc : Zone urbaine de Saint-Cast le Gaultier en front de mer  
 UOsd : Zone urbaine pavillonnaire de Sabot d'Or les pins  
 Uy1, Uy2, Uy3 : Zone urbaine à vocation d'activité  
 Uyc : Zone urbaine à vocation commerciale  
 Ue : Zone urbaine à vocation d'équipement  
 Ua : Zone urbaine à vocation touristique  
 UZ : Zone urbaine concernée par une procédure de ZAC  
 Upro : Zone urbaine concernée par la présence d'une OAP valant règlement

N : Zone naturelle générale  
 NF : Zone naturelle liée aux exploitations sylvicoles  
 Npc : Zone naturelle liée à la protection des captages d'eau potable  
 Ne : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières  
 Ne : Zone naturelle liée à la présence d'équipements  
 Ng : Zone naturelle liée à la présence d'un golf  
 Ngv : Zone naturelle liée à une aire d'accueil des gens du voyage  
 Nt : Zone naturelle liée à une activité touristique  
 Nto : Zone naturelle liée à des espaces de loisirs  
 Nj : Zone naturelle liée à des espaces de nature en ville à préserver  
 Nss : Zone naturelle liée à l'implantation de dispositifs visant à produire de l'énergie solaire

A : Zone agricole générale  
 Aa : Zone agricole inconstructible  
 Ay : Zone agricole liée aux activités isolées  
 Ace : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre

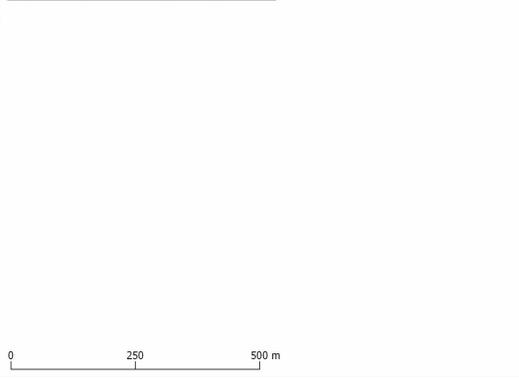
1AUh1, 1AUh2, 1AUh3 : Zone à urbaniser à vocation habitat  
 1AUy1, 1AUy2, 1AUy3, 1AUy4 : Zone à urbaniser à vocation commerciale  
 1AUe : Zone à urbaniser à vocation d'équipement  
 1AUr : Zone à urbaniser à vocation touristique  
 2AUh : Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat  
 2AUy : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipement  
 2AUe : Zone à urbaniser à long terme à vocation touristique

**Zonages spécifiques liés aux communes littorales**  
 Ni : Zone naturelle  
 Nsm : Zone naturelle liée au stockage en mer  
 Nf : Zone naturelle liée aux espaces remarquables  
 Ngl : Zone naturelle liée à une vocation portuaire  
 Nca : Zone naturelle liée à la présence de calées d'accès à l'eau  
 Nel : Zone naturelle liée à la présence d'équipements  
 Nti : Zone naturelle liée à une activité touristique  
 Ncl : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières  
 Ngl : Zone naturelle liée à la présence d'un golf  
 Nhm : Zone naturelle liée à la création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement

**Indices de zonage spécifiques :**  
 (I) : Zone concernée par un PPRi  
 (BC) : Zone concernée par une protection de captage d'eau potable

### Liste des emplacements réservés

N°	Vocation	Commune	Destinataire	Superficie (m <sup>2</sup> )
66	Liaison douce	La Landec	Commune	124
81	Équipement	Languedas	Commune	14343
82	Liaison douce	Languedas, Trébedan	Commune	6189
328	Liaison douce	Trébedan	Commune	3876



**DINAN** AGGLOMÉRATION  
**PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL**

Règlement graphique

**Trébedan Nord**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Date : 22/07/2019  
 Approbation

Échelle : 1:5000 ème